



## PROGRAMME DU STAGE

### Jeudi 25 Octobre

Ateliers technique  
Tournoi  
( Futsal et en extérieur)

### Vendredi 26 Octobre

Journée au Soccer Rennais



#### **N'OUBLIEZ PAS**

- votre tenue complète de footballeur (Protège-tibias obligatoires)
- des chaussures à crampons et des chaussures de salles
- carte ou ticket de bus pour les 2 jours
- un pique-nique pour les deux jours

## JOURNÉE TYPE

- 8H45 - 9H : Accueil club
- 9H - 9H30 : Trajet bus
- 9H30 - 10H : Accueil club
- 10H - 10H15 : Vestiaires
- 10H15 - 12H : Entraînement
- 12H - 13H30 : Pause repas
- 13H - 14H : Détente
- 14H - 15H45 : Entraînement
- 15H45 - 16H : Vestiaires
- 16H - 16H15 : Goûter
- 16H15 - 16H45 : Trajet bus
- 17H - 17H15 : Accueil club



Événement Cercle Paul Bert

Né.e en 2010-2011

# Stage de football Inter-cercle U8-U9 25 et 26 Octobre 2018

Aux Gayeulles



**Cercle Paul Bert football**

06 36 73 78 02

stagefoot@cerclepaulbert.asso.fr



## INSCRIPTION

### ➤ RÈGLEMENT :

Une participation de **20 €** vous est demandée (chèque a l'ordre du Cercle Paul Bert).

Ce prix comprend :

- l'encadrement pour la journée
- l'inscription au soccer
- le goûter
- l'assurance de votre enfant

### ➤ VALIDATION DE L'INSCRIPTION

Obligatoire



**ATTENTION !**

**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ !  
INSCRIVEZ-VOUS AU PLUS VITE :**

Par mail :

stagefoot@cerclepaulbert.asso.fr

Par sms au : 06 36 73 78 02

N'oubliez pas de préciser le club, le lieu ou vous amènera votre enfant lors de l'inscription.

Les documents ci-dessous sont à apporter le 1<sup>er</sup> jour du stage :

- la fiche de renseignements
- l'autorisation parentale
- le règlement de 20 €

## INFOS PRATIQUES

### ➤ LES INSTALLATIONS :

Le stage se déroulera le jeudi au complexe des Gayeulles (Gymnase BPAL, à côté de la patinoire) et le vendredi au Soccer Rennais (35 rue du Manoir de Servigné, 35000 Rennes)

Les repas auront lieu au foyer du Complexe et du Soccer (prévoir un **PIQUE-NIQUE**).

### ➤ LE TRANSPORT :

Chaque club organisera un accueil.

Le trajet se fera en bus avec les éducateurs. Prévoyez tickets ou carte Korrigo pour les déplacements durant les 3 jours.

Vous pouvez également emmener votre enfant directement sur place (prévenir au préalable).

Liste des accueils :

- Blosne : accueil Crapa
- Bréquigny : accueil devant la piscine
- Cleunay : accueil au terrain synthétique
- Gayeulles : gymnase BPAL, à côté de la patinoire le Blizz (Avenue des Gayeulles)
- Villejean : accueil au Berry
- Nord Ouest : accueil au parking du club

## FICHE DE Renseignements

NOM : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Club : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Directement sur place : OUI  NON

Lieu : .....

Prescription médicale : OUI  NON

Nature : .....

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : .....

Autorise mon enfant : .....

A participer au stage organisé par le Cercle Paul Bert les 25 et 26 Octobre 2018.

Je déclare exacts les renseignements fournis ci-contre et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :



## PROGRAMME DU STAGE

**Lundi 22 et Mardi 23  
Octobre**

Ateliers technique  
Tournoi  
( Futsal et en extérieur)

**Mercredi 24 Octobre**

Tournoi :  
Ligue des champions

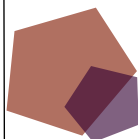


### **N'oubliez pas**

- votre tenue complète de footballeur (protège-tibias obligatoires)
- des chaussures à crampons et des chaussures de salles
- carte ou ticket de bus pour les 3 jours
- un pique-nique pour les trois jours

## **JOURNÉE TYPE**

- 8H45 - 9H : Accueil club
- 9H - 9H30 : Trajet bus
- 9H30 - 10H : Accueil structure
- 10H - 10H15 : Vestiaires
- 10H15 - 12H : Entraînement
- 12H - 13H30 : Pause repas
- 13H - 14H : Détente
- 14H - 15H45 : Entraînement
- 15H45 - 16H : Vestiaires
- 16H - 16H15 : Goûter
- 16H15 - 16H45 : Trajet bus
- 17H - 17H15 : Accueil club



Événement Cercle Paul Bert

# Stage de football Inter-cercle

U10-U11 Né.e en 2009-2008

U12-U13 Né.e en 2007-2006

**22, 23 et 24 Octobre 2018**  
**Aux Gayeulles**



**Cercle Paul Bert football**

06 36 73 78 02  
stagefoot@cerclepaulbert.asso.fr



## INSCRIPTION

### ➤ RÈGLEMENT :

Une participation de **30 €** vous est demandée (chèque à l'ordre du Cercle Paul Bert).

Ce prix comprend :

- l'encadrement pour la journée
- l'inscription au soccer
- le goûter
- l'assurance de votre enfant

### ➤ VALIDATION DE L'INSCRIPTION

obligatoire

ATTENTION !



**NOMBRE DE PLACES LIMITÉES !  
INSCRIVEZ-VOUS AU PLUS VITE :**

Par mail :

stagefoot@cerclepaulbert.asso.fr

Par sms au : 06 36 73 78 02

**N'oubliez pas de préciser le club, le lieu  
ou vous amènera votre enfant lors  
de l'inscription**

Les documents ci-dessous sont à  
apporter le 1<sup>er</sup> jour du stage :

- la fiche de renseignements
- l'autorisation parentale
- le règlement de 30 €

## INFOS PRATIQUES

### ➤ LES INSTALLATIONS :

Le stage se déroulera le jeudi au complexe des Gayeulles (Gymnase BPAL, à côté de la patinoire) et le mercredi au Soccer Rennais (35 rue du Manoir de Servigné, 35000 Rennes)

Les repas auront lieu au foyer du Complexe et du Soccer (prévoir un **PIQUE-NIQUE**).

### ➤ LE TRANSPORT :

Chaque club organisera un accueil. Le trajet se fera en bus avec les éducateurs. Prévoyez tickets ou carte Korrigo pour les déplacements durant les 3 jours. Vous pouvez également emmener votre enfant directement sur place (prévenir au préalable).

Liste des accueils :

- Blosne : accueil Crapa
- Bréquigny : accueil devant la piscine
- Cleunay : accueil au terrain synthétique
- Gayeulles : gymnase BPAL, à côté de la patinoire le Blizz (Avenue des Gayeulles)
- Villejean : accueil au Berry
- Nord Ouest : accueil au parking du club

## FICHE DE Renseignements

NOM : .....

Prénom .....

Date de naissance : .....

Club : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Directement sur place : OUI  NON

Lieu : .....

Prescription médicale : OUI  NON

Nature : .....

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) : .....

Autorise mon enfant : .....

A participer au stage organisé par le Cercle Paul Bert les 22,23 et 24 Octobre 2018 .

Je déclare exacts les renseignements fournis ci-contre et autorise les responsables à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Signature :